Image not found or type unknown

interdit bancaire par un compte commun

Par **yannis44**, le **21/09/2011** à **02:10**

bonjour,je suis actuellement en instance de divorce la conciliation c'est déroulée au moi de juin.apres avoir dénoncé un premier compte commun suite a des problemes de gestion de mon exfemme nous avons ouvert un compte individuel chacun de notre coté mais il y a quelque jours j'ais apri que mon exfemme allait surement se retrouver interdit bancaire sur son compte. Le probleme,c'est qu'il nous reste un compte commun pour le remboursement du pret de la maison et donc indirectement je risque de me retrouver interdit bancaire moi aussi.Le dialogue etant impossible entre nous comment puis-je faire pour eviter cela?merci d'avance pour l'aide que vous pouriez m'aporter

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés